

|                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>Commission Juridique des Coupes Seniors</b><br/><b>Réunion du 14/11/2017</b></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Présents** : M. GAMBART Jacques, PORET Franck, HENON Jean-Michel, VIVIEZ Jean Paul

**Excusés** : GAMBIER Christophe, Dominique HARY

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

**Reprise d'un dossier mis en attente :**

Coupe Côte d'Opale du 08/10/2017 :

55451.1 LE PORTEL US B/COQUELLES C. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. LE PORTEL US B 0 – COQUELLES C 5 par pénalité.

**Journée du 22/10/2017**

Coupe Cardon Frères-55677.1 NORDAUSQUES/HALLINES B. Forfait d'Hallines B. Homologué : NORDAUSQUES 3 – HALLINES B 0 par forfait. Amende 34€ à Hallines.

Coupe Côte d'Opale-55692.1 HESDIN ABBE B/LE PORTEL GPF. Réclamation de Le Portel GPF sur le nombre imposé de 3 tirs au but par l'arbitre du match. Appuyée.

Etaient convoqués par mail en date du 02/11/17 :

- Monsieur LECLERCQ David licence 1931087740 arbitre de la rencontre
- Monsieur BOITREL Philippe licence 1910415151 Président d'Hesdin l'Abbé
- Monsieur VIGIE FONTAINE Sébastien licence 1956817381 A.A d'Hesdin l'Abbé
- Monsieur WAREMBOURG Guillaume licence 1931088889 capitaine d'Hesdin l'Abbé
- Monsieur DUBOIS Geoffrey licence 2544023048 gardien de but d'Hesdin l'Abbé
- Monsieur MILLET Jérôme licence 1910669367 Président de Le Portel GPF
- Monsieur MILLET Christian licence 1920852937 A.A de Le Portel GPF
- Monsieur EL KARDOUDI Taha licence 1916834142 capitaine de Le Portel GPF
- Monsieur LAGERSIE Jean Marc licence 1910412422 gardien de but de Le Portel GPF
- Monsieur MARQUE Edmond licence 1920187432 dirigeant de Le Portel GPF

La Commission note l'absence excusée de :

- Monsieur LECLERCQ David licence 1931087740 arbitre de la rencontre
- Monsieur VIGIE FONTAINE Sébastien licence 1956817381 A.A d'Hesdin l'Abbé
- Monsieur DUBOIS Geoffrey licence 2544023048 gardien de but d'Hesdin l'Abbé
- Monsieur MILLET Christian licence 1920852937 A.A de Le Portel GPF
- Monsieur EL KARDOUDI Taha licence 1916834142 capitaine de Le Portel GPF

La commission après audition :

-considérant que les convoqués présents confirment que seuls 3 tirs au but imposés par l'arbitre ont été tirés,

-considérant que M. l'arbitre n'a pas respecté le règlement des coupes annexe 19 des RG du District qui stipule qu'en cas d'égalité à la fin de la rencontre les équipes se départageront par l'épreuve des T.A.B conformément à la loi XIV des lois du jeu,  
-considérant une incidence grave sur le qualifié de la rencontre,  
-considérant que M. l'arbitre confirme sur la lettre d'excuses avoir fait tirer 5 T.A.B alors qu'il n'en a fait tirer que 3,

La commission après étude des pièces au dossier :

Décide de faire retirer l'épreuve des T.A.B avec :

- 1 joueur en moins à Hesdin l'Abbé suite à l'expulsion d'un joueur de Le Portel GPF,
- Seuls les joueurs présents le jour du match pourront participer à l'épreuve des T.A.B,
- La présence d'un dirigeant inscrit sur la feuille de match est obligatoire,
- Une demande d'un arbitre officiel sera faite à la CDA, les frais de déplacement sont à la charge du District

Dossier transmis à la Commission Gestion des Compétitions pour date à fixer.

Dossier transmis à la CDA pour suite à donner.

Droits remboursés à Le Portel GPF.

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : JM HENON

Le Secrétaire : Fk PORET